



**La Ministre Céline Fremault soutient une nouvelle aide pour favoriser la relance
des petites entreprises bruxelloises**

Le Microcrédit Relance

Un partenariat CEd – Crédal

Conférence de presse du 17 décembre 2013

L'historique du projet

En 2012, le Centre pour Entreprises en Difficulté (CEd) a conseillé près de 2.000 entreprises. Au-delà du service de diagnostic et de conseil apporté par le CEd, il s'avère que certaines entreprises ont besoin d'un apport financier pour relancer leurs activités dans de bonnes conditions. Mais, souvent, ce moment de difficulté s'accompagne d'une perte de confiance de la part des partenaires financiers.

Crédal accompagne et finance la création et le développement d'entreprises, plus particulièrement les entrepreneurs qui ont un accès difficile au crédit bancaire. En 2012, Crédal a ainsi octroyé plus d'une centaine de crédits à des (futurs) indépendants.

Le CEd et Crédal ont développé ensemble une solution commune : le Microcrédit Relance. L'objectif du Microcrédit Relance est d'appuyer financièrement les petites entreprises bruxelloises pour leur permettre de couvrir leur besoin de liquidités et/ou d'investissement – pour autant que le CEd ait diagnostiqué qu'un crédit soit une solution adaptée et que l'entreprise en difficulté ait un potentiel élevé pour faire face à l'avenir.

La **Ministre bruxelloise de l'Économie et de l'Emploi, Céline Fremault** soutient activement le projet.



Les partenaires

Le **CEd** est né d'une initiative de BECI (Brussels Enterprises Commerce and Industry), avec l'appui de la région de Bruxelles-Capitale. Sa mission consiste à aider les indépendants et les chefs de PME à faire le point sur leur situation professionnelle et à trouver de nouvelles pistes de solution quant aux problèmes qu'ils rencontrent : mésentente entre associés, conflits commerciaux, difficultés de trésorerie, problèmes juridiques, soucis de personnel, etc.

BECI (Brussels Enterprises Commerce & Industry) est issue du partenariat entre la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles. BECI représente les deux tiers de l'emploi à Bruxelles et compte plus de 35.000 entreprises membres. BECI défend les intérêts individuels et collectifs des entreprises bruxelloises et leur propose un éventail étoffé de services.

Crédal est une coopérative de crédit alternatif qui bénéficie d'une expertise dans le secteur financier depuis près de 30 ans. Crédal finance des associations et des entreprises d'économie sociale ainsi que des personnes qui souhaitent lancer ou développer une activité d'indépendant mais qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Crédal développe également des services d'accompagnement pour la création et le développement d'entreprises. Crédal a signé une convention avec le FEI (Fonds Européen d'Investissement), qui garantit une partie des microcrédits octroyés. Sous certaines conditions, certains des Microcrédits Relance pourront prétendre à cette garantie.

Le **CEd**, **BECI** et **Crédal** disposent d'une expérience et d'outils complémentaires pour proposer un service complet en vue de favoriser la relance des entreprises en difficulté.

Une enveloppe de 250.000 euros a été dégagée par Crédal pour la mise en place du Microcrédit Relance durant une phase pilote de 24 mois. Le CEd et le BECI mettent à disposition son réseau de partenaires, son expertise et ses outils de travail.

Le contexte

Comme l'atteste le nombre croissant de faillites enregistrées, les effets de la crise sont graves, tout particulièrement pour les petites entreprises qui subissent des effets de grande ampleur en cas de turbulences du marché, tandis que les entreprises de taille plus importante peuvent généralement mieux les absorber.

La crise a toutefois provoqué des réflexes positifs dans le chef des entrepreneurs qui, par exemple, font plus facilement appel à une aide ou à un conseil extérieur pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

En tête des difficultés les plus fréquentes, nous retrouvons les situations d'endettement (88% des entreprises qui font appel au CEd), que ce soit à l'égard de l'État (TVA, impôts, cotisations sociales, etc.), des banques ou encore de fournisseurs. Nous constatons également que la grande majorité des entreprises qui consultent le CEd (91%) accusent des défaillances au niveau du marketing stratégique et commercial et que près de 70% des entrepreneurs, tous secteurs et niveaux de formation confondus, n'utilisent aucun outil de gestion pour diriger leur entreprise (ou utilisent un indicateur inapproprié).

Après avoir fait appel aux services du CEd, environ 30% des entreprises accueillies ont vu leur situation s'améliorer.

En termes de secteurs, nous remarquons que de nouveaux types de métiers rencontrent aujourd'hui des difficultés, aux côtés des secteurs traditionnellement identifiés comme risqués tels que la construction, le commerce de détail ou l'HORECA. Il s'agit des professions libérales (architectes, avocats, etc.), des activités de service (journalistes, graphistes, webdesigner, etc.) et des entreprises liées à l'exportation.

À qui s'adresse le Microcrédit Relance ?

La mesure s'adresse aux indépendants en personne physique ou en société, dont l'entreprise est établie en région bruxelloise.

Après une prise de contact avec le CEd, un diagnostic sera établi en ce qui concerne le potentiel de redressement et un plan de relance sera proposé au chef d'entreprise.

S'il est identifié qu'un apport financier permettrait de relancer l'activité dans de bonnes conditions, et que l'entreprise dispose d'une capacité de remboursement suffisante, la demande de Microcrédit Relance sera introduite auprès de Crédal.

Une fois le plan de relance mis en route et le Microcrédit Relance octroyé, l'entrepreneur bénéficiera d'un accompagnement gratuit pendant 2 ans.

Les conditions et modalités pratiques

- Maximum : 15.000€
 - Taux : 6 % (investissement) ou 8% (trésorerie)
 - Durée de remboursement adaptée à l'activité
 - Frais de dossier : 5% du montant du crédit, plafonnés à 500€
- ⇒ 1^{ère} étape : CEd au 02/643.78.48 ou www.ced-com.be
- ⇒ 2^{ème} étape : Crédal au 02/213.38.04 ou www.credal.be

Par exemple...

Exemple 1 : Une dirigeante d'entreprise s'adresse au CEd. Elle a un magasin de vêtements pour enfants, plutôt haut de gamme, depuis plus de 8 années, qui accuse un essoufflement des ventes. La cause invoquée est une nouvelle concurrence WEB. La dirigeante est convaincue de l'intérêt de développer une plateforme Web, complétant son point de vente mais n'a plus les moyens d'initier la démarche.

Un Microcrédit Relance pourra lui être octroyé et pourra même être complété d'un subside à la consultance, impliquant 50 % d'efforts propres de l'entreprise. Le Microcrédit Relance et cet éventuel subside lui permettra de recevoir des conseils quant à la stratégie à suivre compte tenu de ses produits, ses clients,... et d'élaborer un nouveau site avec une communication dynamique dans de très brefs délais.

Exemple 2 : Une dirigeante d'un centre de bien-être appelle Crédal. Son activité bat de l'aile car ses charges sont trop importantes par rapport à son chiffre d'affaires. Elle doit notamment supporter le loyer d'un local trop grand pour son activité. Cette situation entraîne des problèmes de trésorerie lourds, et des retards de paiement commencent à s'accumuler. Elle souhaite obtenir un microcrédit qui l'aidera à supporter le coût d'un déménagement dans un local plus petit, moins cher, et mieux situé. Elle part du postulat que ce déménagement lui permettra de diminuer ses charges locatives, et d'augmenter son chiffre d'affaires, car le local est situé dans un quartier plus commerçant.

Crédal oriente cette entrepreneuse vers le CEd, qui diagnostique avec elle sa situation, évalue le potentiel du nouveau local, l'aide à mettre en place des plans d'apurement avec ses créanciers, etc. Une fois le plan de relance établi, le CEd estime qu'un Microcrédit Relance permettrait à notre dirigeante de relancer, dans de bonnes conditions, son activité. Le CEd transfère à Crédal le dossier, qui après évaluation de cette demande, accorde le Microcrédit Relance.

Contacts presse :

CEd : Olivier Kahn - 0498 16 88 89

Crédal : Bernard Horenbeek (directeur) – 0475/50.06.71 / Anne-Catherine de Neve (chargée de communication) – 0498/17 53 58

Kathrine Jacobs (attachée de presse) - Cabinet de la Ministre Céline Fremault
02 508 7917 – 0474 62 40 43

Le Microcrédit Relance est une initiative de Crédal, du CEd et de BECI soutenue financièrement par :



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

